

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 4 AVRIL 2023**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, quatrième jour du mois d'avril deux mille vingt-trois, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant et maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Jacques Lemaistre-Caron, maire de Lacolle.

M. Patrick Bonvouloir est absent ayant démissionné à titre de maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville le 2 avril 2023.

Également présentes : Mme Cynthia Gagnon, urbaniste et Mme Joane Saulnier, directeur général et greffier-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan jusqu'au point 2.2 et subséquemment, Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant, assume la présidence de la suite de la réunion.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

2111-04-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 2.11 - Point d'information : Dépôt du plan d'action de la Politique culturelle du Haut-Richelieu.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

Adoption du procès-verbal

2112-04-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 28 février 2023, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Divers

1.1.1 Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) - Projet de loi 16

Mme Cynthia Gagnon, urbaniste, fait état des modifications majeures apportées à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. En l'occurrence, le Gouvernement envisage de retirer le droit de modifier le schéma d'aménagement tant que les orientations gouvernementales n'y seraient pas intégrées.

Les membres du comité administratif demandent de transmettre à l'ensemble des directeurs généraux et maires de la MRC, le tableau préparé par Mme Gagnon démontrant les modifications apportées et leurs impacts. Par ailleurs, une présentation PowerPoint sera acheminée à titre d'information, laquelle provient de M. Louis-Benoit L'Italien-Bruneau de la firme Paré +. Un document synthèse sera aussi préparé et acheminé par Mme Gagnon d'ici 2 semaines.

1.1.2 Superficies endiguées - MELCCFP

Le directeur général dépose une missive du MELCCFP transmise le 17 mars 2023 qui confirme la compréhension des représentants du Ministère, particulièrement en ce qui a trait à revoir la façon de déterminer la limite d'un littoral et ce, par rapport au régime permanent actuellement en élaboration. Les représentants du ministère confirment leur intention de se pencher sur ces méthodes au cours de l'année en fonction des nouvelles données dont ils disposent.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) - Alliance pour la solidarité et l'inclusion - Avenant

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la signature d'un avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. L'avenant vise à augmenter de 210 000\$ l'enveloppe accordée par le gouvernement du Québec pour les initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité et l'inclusion.

2.2 Soirée Ès Arts - Comité organisateur

Les membres du comité administratif recommandent que Mme Danielle Charbonneau représente de la MRC au sein du comité organisateur de l'événement annuel qu'est la Soirée Ès Arts.

M. Réal Ryan, préfet, quitte la réunion et Mme Andrée Bouchard, préfet suppléant, assume la présidence de la suite de la réunion.

**2.3 Entente de développement culturel
Tourisme Haut-Richelieu - Circuit touristique patrimonial**

Les membres du comité administratif recommandent que Tourisme Haut-Richelieu élabore conjointement avec les représentants du Musée du Haut-Richelieu un projet intégrant des éléments patrimoniaux et artistiques à des circuits touristiques. Ces derniers feront aussi la promotion des attraits agricoles afin d'offrir aux visiteurs une offre diversifiée, à la fois récréative et instructive, favorisant ainsi une découverte et une appropriation du territoire. Il s'agit d'une initiative préconisée à l'entente de développement culturel budgétée pour un montant de 30 000\$.

CAPV2023-04-04

2.4 Fonds local de solidarité (FLS)

2.4.1 Comité d'investissement commun (CIC) - Code d'éthique et de déontologie - Adoption

Considérant que la FTQ exige qu'un Code d'éthique et de déontologie soit adopté par la MRC pour être applicable aux membres du Comité d'investissement commun (CIC), les membres du comité administratif en font la recommandation.

2.4.2 FLS - Confirmation

Le directeur général dépose la lettre de confirmation de la participation de la MRC au réseau des FLS.

2.5 Entente de développement culturel - Bilan d'étape

Dans le cadre de l'entente de développement culturel, le directeur général soumet que quatre volets demeurent à être réalisés, soit :

Action 2.1 Tourisme, culture, patrimoine : Développement d'applications mobiles et de sites Web dédiés aux projets d'intégration d'éléments patrimoniaux et artistiques par au moins deux circuits créés (30 000\$).

Action 2.2 Modernisation des organismes culturels : Soutien à deux démarches d'appropriation du numérique (22 500\$).

Action 3.2 Sites publics revitalisés : Amélioration d'au moins quatre sites pour rendre les lieux publics plus attrayants en intégrant aux aménagements publics tels des sanitaires en ville et ruralité, des éléments artistiques rehaussant leur esthétique (15 000\$).

Action 3.3 Histoire de l'éducation dans le Haut-Richelieu (30 000\$).

Les membres du comité administratif demandent de suspendre toute démarche relativement à ces quatre actions de sorte à analyser la réappropriation des fonds et les possibilités de partenariat avec le Musée du Haut-Richelieu pour le développement d'un plan d'action visant les infrastructures historiques situées au sein des 14 municipalités du territoire.

2.6 Carrefour jeunesse emploi - « Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (CIEC) » - Aide financière

2113-04-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional Mme Andrée Bouchard,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le versement d'une aide financière à l'organisme Carrefour Jeunesse-emploi comtés Iberville/St-Jean dans le cadre de l'événement annuel « Coop d'initiation à l'entrepreneuriat collectif », édition 2023, et ce pour un montant de 1 000\$;

DE DEMANDER au CIEC que l'accompagnement des élèves puisse également être réalisé au sein des municipalités périurbaines;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin puisés à même l'enveloppe générale du FRR, Volet 2.

ADOPTÉE

2.7 International de montgolfières Saint-Jean-sur-Richelieu - Édition 2023

Les membres du comité administratif recommandent de rencontrer les représentants de l'International de montgolfières Saint-Jean-sur-Richelieu préalablement à la séance ordinaire du 12 avril 2023 afin qu'ils présentent une proposition pour la tenue de mini-festivals en milieu périurbain.

2.8 L'ANCRE - Accompagnement et soutien aux ressortissants ukrainiens - Aide financière

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à octroyer une somme de 35 000\$ à L'ANCRE pour permettre le renouvellement du contrat de la ressource engagée pour l'accompagnement et le soutien aux ressortissants Ukrainiens. Le tout sera puisé dans l'enveloppe générale du FRR Volet 2. Il est précisé que la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu versera un montant équivalent.

2.9 Musée du Haut-Richelieu - Mission et expertise

Les membres du comité administratif rencontrent M. Mathieu Hébert, directeur général du Musée du Haut-Richelieu. Ce dernier présente l'expertise et les services pouvant bénéficier aux différents dossiers de la MRC en application de la Politique culturelle du Haut-Richelieu et de l'entente de développement culturel. Les membres du comité administratif demandent de confirmer au directeur général du Musée l'intérêt de la MRC à établir des partenariats, tant au niveau touristique, patrimonial, historique, de conservation ou autre. Différents scénarios seront analysés au cours des prochains mois.

2.10 Entente sectorielle de développement/Montérégie/Géomatique

CONSIDÉRANT la proposition d'entente sectorielle de développement pour la mise en œuvre d'une stratégie concertée en géomatique pour la Montérégie;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs éléments et détails doivent être connus avant de confirmer la participation de la MRC du Haut-Richelieu à ce projet, particulièrement en ce qui a trait au montage financier et aux données qui seront acquises pendant la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser quels sont les avantages de la bibliothèque régionale proposée par rapport aux données disponibles sur Territoires;

EN CONSÉQUENCE;

2114-04-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Andrée Bouchard,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE les membres du comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu demandent de plus amples détails en ce qui a trait à la proposition d'entente sectorielle de développement pour la mise en œuvre d'une stratégie concertée en géomatique pour la Montérégie en ce qui a trait aux modalités financières, administratives, méthodologiques, etc.

ADOPTÉE

2.11 Politique culturelle du Haut-Richelieu - Plan d'action

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du Plan d'action de la Politique culturelle du Haut-Richelieu 2023-2027 préparé par le Comité culturel du Haut-Richelieu. Une séance de travail d'une durée d'environ 1 heure interviendra possiblement en même temps que la séance de travail du PRMHH. Les représentants du Comité culturel du Haut-Richelieu seront invités à présenter le résultat de leurs travaux.

CAPV2023-04-04

3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE

3.1 Rapport annuel de l'AN 5, V2 - Mars 2023

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de deuxième génération est entré en vigueur le 23 février 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu a la responsabilité de déterminer une procédure de vérification périodique des actions mises en œuvre et du degré d'atteinte des objectifs arrêtés au plan de mise en œuvre de chacune des municipalités du territoire et ce, conformément à l'article 17 de la Loi sur la sécurité incendie (L.R.Q. c.S-3.4);

CONSIDÉRANT la compilation de l'ensemble des données et actions prises par chacune des municipalités relativement à l'an 5 (1er janvier au 31 décembre 2022) de la mise en œuvre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT le rapport préliminaire déposé le 8 mars 2023;

EN CONSÉQUENCE;

2115-04-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu ratifie les ajouts apportés au « Rapport annuel de l'an 5, V2 - Mars 2023 » pour les 14 municipalités, lequel vise la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 en ce qui a trait à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour le territoire du Haut-Richelieu, le tout produit sous la cote « document 3.1 » des présentes;

D'AUTORISER l'acheminement du rapport ainsi complété et finalisé au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

4.0 GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

4.1 Plan de gestion des matières résiduelles révisé - Séance de travail

Les membres du comité administratif prennent acte qu'une séance de travail interviendra le 10 mai 2023 à 17h30 en vue de prendre connaissance du projet de Plan de gestion des matières résiduelles révisé.

4.2 Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables - Versement 2022

Le directeur général dépose une missive reçue le 24 mars 2023 de Recyc-Québec, laquelle mentionne que la MRC obtiendra une compensation de 2 445 255,77\$ pour l'année 2022 dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables.

5.0 FONCTIONNEMENT

5.1 Finances

CAPV2023-04-04

5.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 12 avril prochain.

5.1.2 Dépôt du rapport financier 2022 et rapport du vérificateur externe

Le directeur général soumet que le vérificateur de la MRC, M. Robert Arbour de MPA inc., a avisé qu'il ne sera pas en mesure de déposer le rapport financier 2022 puisque certains de ses dossiers majeurs l'ont retardé et qu'il ne peut respecter les échéanciers des travaux pour la MRC entendus depuis un an. Le tout est reporté le 10 mai 2023 et demeure conforme à la loi.

5.1.3 Audit et rapport financier pour l'année 2023

Dossier reporté le 10 mai 2023 pour les motifs exprimés au point 5.1.2 des présentes.

5.2 Divers

5.2.1 Demandes d'appui

A) Programme RénoRégion - Diffusion annuelle de la date de lancement

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à demander à la ministre de l'Habitation et la Société d'habitation du Québec d'offrir plus de prévisibilité quant à la date d'ouverture des programmes RénoRégion de sorte qu'ils aient lieu au plus tard au cours du mois de mai de chaque année.

B) Transport collectif - Hausse des coûts

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution afin que le gouvernement du Québec bonifie le soutien financier accordé pour le déploiement du transport collectif de même que les modalités du programme de subvention au transport adapté et du programme d'aide au développement pour le transport collectif et ce, en fonction des réalités territoriales.

C) Programme de la taxe sur l'essence - Demande de report

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution appuyant la demande de report du programme de la taxe sur l'essence et contribution du Québec (TECQ) de sorte à accorder une année supplémentaire aux municipalités pour exécuter les travaux prévus à leur programmation.

D) Projet « Cohabitation harmonieuse en zone agricole » Phase 2

CONSIDÉRANT QUE l'UPA de la Montérégie requiert l'appui et le partenariat de la MRC du Haut-Richelieu pour le projet « Cohabitation harmonieuse en zone agricole Phase 2 »;

CONSIDÉRANT les différents scénarios d'engagement proposés;

CONSIDÉRANT QUE le niveau d'engagement privilégié par la MRC donnera accès à tous les outils de communication développés dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE;

2116-04-23 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif autorise la participation de la MRC du Haut-Richelieu à la phase 2 du projet « Cohabitation harmonieuse en zone agricole » à titre de « partenaire diffuseur », le tout visant la participation d'un employé de la MRC à quelques rencontres du comité de suivi et la diffusion de nouveaux outils de communication, tels des capsules vidéo, publications ou autres.

ADOPTÉE

6.0 COURS D'EAU

6.1 Cours d'eau Campbell, branche 1 et 3 - Henryville et Sainte-Anne-de-Sabrevois

6.1.1 Autorisation aux travaux - Branche 1

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 1 du cours d'eau Campbell située en les municipalités d'Henryville et Sainte-Anne-de-Sabrevois.

6.1.2 Autorisation aux travaux - Branche 3

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 3 du cours d'eau Campbell située en la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois.

6.1.3 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien des branches 1 et 3 du cours d'eau Campbell est prévue le 5 avril 2023, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 11 avril 2023 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

6.2 Rivière du Sud-Ouest, branches 39 et 40 - Sainte-Brigide-d'Iberville

6.2.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 39 et 40 de la rivière du Sud-Ouest situées en la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

6.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien des branches 39 et 40 de la rivière du Sud-Ouest est prévue le 5 avril 2023, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 11 avril 2023 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

6.3 Rivière du Sud-Ouest, branche 7 - Sainte-Brigide-d'Iberville

6.3.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 7 de la rivière du Sud-Ouest située en la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

6.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien de la branche 7 de la rivière du Sud-Ouest est prévue le 5 avril 2023, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 11 avril 2023 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

6.4 Cours d'eau Longeant le chemin du Petit Rang - Lacolle

6.4.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Longeant le chemin du Petit Rang situé en la municipalité de Lacolle.

6.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien du cours d'eau Longeant le chemin du Petit Rang est prévue le 5 avril 2023, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 11 avril 2023 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

6.5 Ruisseau Hazen, branche 26 - Mont-Saint-Grégoire

6.5.1 Autorisation aux travaux

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 26 du ruisseau Hazen située en la municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

6.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien de la branche 26 du ruisseau Hazen est prévue le 5 avril 2023, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 11 avril 2023 en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures.

6.6 Petite rivière Bernier, branche 7B - Suivi et demande d'aide financière

Le directeur général soumet qu'un projet de reprofilage de la Petite rivière Bernier, branche 7B à Saint-Blaise-sur-Richelieu est en cours et générera des dépenses entre 150 000\$ et 200 000\$. Étant donné que le bassin desservi par ce cours d'eau vise un maximum de 20% de terres agricoles, les représentants de la municipalité s'interrogent quant à la possibilité d'obtenir une aide financière de la MRC pour aider au remboursement des dépenses. Après discussion, les membres du comité administratif ne peuvent accepter cette avenue de soutien puisque chacune des municipalités du territoire vit pareille situation où un plus fort bassin en milieu urbain est touché par des travaux d'entretien de cours d'eau. Des vérifications seront faites sur de potentiels programmes de subvention provinciale ou fédérale pour aider la municipalité.

7.0 VARIA

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

CAPV2023-04-04

9.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2117-04-23 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 4 avril 2023.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Mme Andrée Bouchard
Préfet suppléant

Me Joane Saulnier,
Directeur général et greffier-trésorier